

# RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOINS DE SANTÉ

## Présentation

Compte tenu de sa mission consistant à améliorer la santé de ses communautés, avec une attention particulière portée aux personnes pauvres et mal desservies, et dans l'esprit du ministère de guérison de Jésus, Bon Secours Mercy Health s'engage à fournir une aide financière à ses patients. Ceci est un résumé de la politique d'aide financière pour soins de santé (HFA) de Bon Secours Mercy Health.

## Disponibilité de l'aide financière

L'admissibilité à l'aide financière est déterminée par la capacité du patient ou de son garant à payer après l'utilisation de toutes les ressources disponibles et l'évaluation de tous les programmes d'aide disponibles. L'aide financière est disponible pour les soins d'urgence et autres soins médicalement nécessaires fournis par les hôpitaux Bon Secours Mercy Health (et certains autres prestataires) aux patients non assurés ou sous-assurés qui résident dans la communauté desservie par un hôpital Bon Secours Mercy Health, et dont le revenu familial ne dépasse pas quatre fois les directives fédérales sur la pauvreté (Federal Poverty Guidelines ou FPG).

## Conditions d'admissibilité

L'aide financière est généralement déterminée par un barème variable du revenu total du foyer sur la base des FPG. Les personnes admissibles à une aide financière au titre de notre politique dont le niveau de revenu est égal ou inférieur à 200 % des FPG bénéficient de soins gratuits. Les personnes dont le niveau de revenu est compris entre 201 % et 300 % des FPG, et entre 301 % et 400 % des FPG, respectivement, bénéficient de remises sur leurs soins selon un barème variable, tel que présenté dans la politique. Les pourcentages de remise spécifiques pour les niveaux de revenu de 201 % à 300 % des FPG et de 301 % à 400 % des FPG sont mis à jour chaque année pour chaque marché en tenant compte des changements dans la liste des coûts prévus.

Aucune personne admissible à l'aide financière au titre de la politique HFA ne sera facturée davantage pour les soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires que les montants généralement facturés aux personnes disposant d'une assurance couvrant de tels soins. Si une personne possède une couverture santé suffisante ou des actifs disponibles pouvant servir à payer les soins, elle peut être considérée comme non admissible pour une aide financière. Pour les patients non assurés n'ayant droit à aucune des remises d'aide financière décrites dans la politique HFA, Bon Secours Mercy Health accorde une remise automatique (pour les patients payant de leur poche) sur leurs factures d'hôpital. Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique HFA complète.

## À propos de la procédure de demande

La procédure de demande d'aide financière au titre de notre politique HFA comprend les étapes suivantes :

- Remplir le formulaire de demande HFA et y inclure les documents justificatifs requis.
  - Nous examinons votre revenu et la taille de votre famille pour déterminer le niveau d'aide dont vous pouvez disposer. Nous utilisons un barème variable, basé sur les FPG mentionnés ci-dessus.
  - Nous vous demandons d'abord d'étudier votre admissibilité pour un type de prestations d'assurance susceptible de couvrir vos soins (c.-à-d., demande d'indemnité pour accident du travail, assurance automobile, etc.) Nous pouvons vous orienter vers les ressources appropriées.
- Nous vous contacterons pour vous indiquer si vous êtes admissible à l'aide financière au titre de notre politique HFA.
- Nous pouvons vous aider à mettre en place des facilités de paiement pour toutes les factures et tous les frais restants non couverts par notre politique HFA.
  - Les facilités de paiement tiennent compte de votre situation financière pour définir des paiements dont vous pourrez vous acquitter.

## Où se renseigner

Vous pouvez obtenir une copie de notre politique HFA et du formulaire de demande HFA, ainsi que des renseignements concernant la procédure de demande d'aide financière : (i) en vous rendant sur nos sites Internet [www.bsmhealth.org/financial-assistance](http://www.bsmhealth.org/financial-assistance), [www.mercy.com/financial-assistance](http://www.mercy.com/financial-assistance), et [www.fa.bonsecours.com](http://www.fa.bonsecours.com), (ii) en contactant le département des services financiers aux patients de Bon Secours Mercy Health par téléphone au 1-855-732-0138, (iii) en adressant une demande par courrier à Mercy Health Public Benefits Dept, P.O. Box 631774, Cincinnati OH 45263-1774, ou (iv) en rencontrant nos conseillers financiers en personne dans l'un de nos hôpitaux (voir la politique HFA complète pour une liste exhaustive des établissements et des adresses).

Nous tenons compte de toutes les populations importantes desservies par Bon Secours Mercy Health pour qui la maîtrise de l'anglais est limitée en traduisant des exemplaires de notre politique HFA, de nos formulaires de demande, ainsi que le présent résumé dans les principales langues parlées par ces populations. Nous pouvons aussi choisir de fournir des aides à la traduction, des guides de traduction ou de l'aide par l'intermédiaire d'interprètes bilingues qualifiés.